

Fiche signalétique du 30/10/2020, révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Rénovation cuir

Code commercial: 7041

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Rénovateur pour toutes les surfaces en cuir

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Arexons S.p.A.

via Antica di Cassano, 23, 20063

Cernusco sul Naviglio (MI), Italy

Arexons S.p.A.

Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

arexons@arexons.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Arexons S.p.A.

Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306

Centro Antiveleni di Pavia IRCCS- Fondazione Maugeri tel. +39 (0)382 24444 (h24; it, en)

Centre Antipoisons Belge 070 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

centres Anti-poison Français: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Antigifcentrum Brussel: 80025500 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



PETRONAS

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Contenu du produit :

Agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient Parfums

également :

Agents conservateurs: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one, 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium, LAURYLAMINE
DIPROPYLENEDIAMINE

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 5% - < 7% propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336

>= 1% - < 2% D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

REACH No.: 01-2119488530-36, CAS: 68515-73-1

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 0.1% - < 0.25% GLICOLE DIPROPILENICO

REACH No.: 01-2119456811-38, CAS: 25265-71-8, EC: 246-770-3

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

>= 0.005% - < 0.01% 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one

Numéro Index: 613-088-00-6, CAS: 2634-33-5, EC: 220-120-9

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

Limites de concentration spécifiques:

C >= 0,005%: EUH208

C >= 0,05%: Skin Sens. 1 H317

>= 0.001% - < 0.005% Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt.

7041/8

Page n. 2 de 12

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



- CAS: 3811-73-2, EC: 223-296-5
- ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
 - ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312
 - ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
 - ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
 - ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
 - ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.
 - ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

À anhydride carbonique

À poudre

mousse

Eau nébulisée.

Moyen d'extinction non recommandé:

Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les



conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
 - 20101.11 - TWA: 983 mg/m³, 400 ppm
 - 20101.12 - TWA: 492 mg/m³, 200 ppm
 - ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair
 - GLICOLE DIPROPILENICO - CAS: 25265-71-8
 - UE - TWA(8h): 100 mg/m³ - Remarques: Germany
- Valeurs limites d'exposition DNEL
- propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0
 - Travailleur professionnel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
 - Travailleur professionnel: 500 mg/m³ - Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
 - Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)
 - GLICOLE DIPROPILENICO - CAS: 25265-71-8

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



PETRONAS

Travailleur professionnel: 238 mg/m³ - Consommateur: 70 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 84 mg/kg - Consommateur: 51 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 24 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 140.9 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 552 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 28 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l

GLICOLE DIPROPILENIQUE - CAS: 25265-71-8

Cible: Eau douce - valeur: 0.1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.238 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.024 mg/kg

Cible: O9 - valeur: 1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale.

Conforme à la norme EN 166

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Gants en nitrile ou Viton.

Conforme à la norme EN 374.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	visqueux, beige	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH :	8	--	--
Point de fusion/ congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>100°C	--	--

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



				PETRONAS
Point éclair:	47°C; non inflammable	ADR Test L.2 (2009)	--	
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--	
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--	
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--	
Pression de vapeur:	N.A.	--	--	
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--	
Densité relative:	0,98	--	--	
Hydrosolubilité:	soluble	--	--	
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	--	--	
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--	
Température de décomposition:	N.A.	--	--	
Viscosité:	3.900 cP	--	--	
Propriétés explosives:	N.A.	--	--	
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--	

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

NA=non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

7041/8

Page n. 6 de 12

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



- Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

PETRONAS Durance LEATHER CLEANER & conditioner

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5840 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 16.4 ml/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 6h

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL(C) - Voie: Orale - Espèces: Lapin 480 mg/kg

GLICOLE DIPROPILENIQUE - CAS: 25265-71-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 5000 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



PETRONAS

- a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1193 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat 4115 mg/kg
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
 - Test: Irritant pour la peau Positif
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
 - Test: Corrosif pour les yeux Positif
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
 - Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Positif
- Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt. - CAS: 3811-73-2
- a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1.208
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 1.08
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin 1.800
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
 - Test: Irritant pour les yeux Positif

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

- a) Toxicité aquatique aiguë:
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons 9640 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10000 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1800 mg/l - Durée h: 72

GLICOLE DIPROPILENICO - CAS: 25265-71-8

- a) Toxicité aquatique aiguë:
 - Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l
 - Point final: CE4 - Espèces: Algues > 100 mg/l

- b) Toxicité aquatique chronique:

- Point final: NOEC - Espèces: Poissons 1-10 mg/l
- Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 1-10 mg/l
- Point final: NOEC - Espèces: Algues 1-10 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5

- a) Toxicité aquatique aiguë:
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons 2.18 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 2.94 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: CE6 - Espèces: Algues 0.11 mg/l - Durée h: 72

Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt. - CAS: 3811-73-2

- a) Toxicité aquatique aiguë:
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons 0.0066 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 0.022 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.46 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: .10gg - %: 70

GLICOLE DIPROPILENICO - CAS: 25265-71-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: BIOGDG06

Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt. - CAS: 3811-73-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

7041/8

Page n. 8 de 12

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



PETRONAS

GLICOLE DIPROPILENICO - CAS: 25265-71-8
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable
Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt. - CAS: 3811-73-2
Test: log Pow -3.8

- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 - Règlement (UE) 2015/830
 - Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 - Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
 - Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
 - Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 - Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
 - Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



PETRONAS

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 5.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 50.05 g/Kg

Composés Organiques Volatils - COV = 49.05 g/l

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient . Peut produire une réaction allergique.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2	PETRONAS
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3	
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.

Fiche de Données de Sécurité

Rénovation cuir



PETRONAS

IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NA:	Non applicable
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.